

Querelles de voisins

Volume 10, numéro 3, février 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11045ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2005). Querelles de voisins. *Histoire Québec*, 10(3), 29–29.

Casapédia, où Son Excellence le gouverneur général va pêcher le saumon pendant la vacance du mois de juillet.

Le 14, à sept heures vingt minutes du matin, nous prenions le convoi de l'embranchement de Dalhousie, et nous arrivions, à huit heures et quart, à Campbeltown, sur le Chemin de fer intercolonial. À huit heures et demie du soir, nous étions arrivés à Lévis par une pluie battante.

L'urgence de la situation

Je termine par les remarques que j'ai déjà

faites dans le rapport abrégé que j'ai eu l'honneur de vous soumettre...

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'île de Terre-Neuve nous enlèvent tous les ans une quantité énorme d'excellents poissons sans profit pour les habitants de cette province.

Quant à la pêche de la morue en particulier, elle est presque entièrement entre les mains des armateurs de Jersey qui règnent en maîtres sur les côtes du golfe... et qui ne se servent des habitants de la côte que pour les travaux les plus fatigants et

les moins rémunérateurs, et ces derniers sont toujours endettés envers leurs bourgeois.

J'exprimerai un vœu, c'est qu'il soit pris des moyens pour empêcher, dès le printemps prochain, les maraudeurs de s'emparer, pour ainsi dire, sous les yeux de l'autorité, des richesses dont la divine Providence a été si prodigue envers notre pays.

Querelles de voisins

Ces deux documents officiels de 1825 et 1826 rédigés par le juge de paix Pierre Grisé du District de Montréal, Comté de Richelieu, montrent bien que les querelles de voisins ne datent pas d'hier. Ils nous brossent un portrait de certaines mœurs pour le moins «turbulentes» des citoyens de cette époque. Nous avons volontairement gardé ici la forme et l'orthographe de ces deux documents originaux provenant de nos archives. Normand Caron

Déposition de Jean Bte Roi

Déposition de Jean Bte Roi Boulenger de la paroisse de St Denis faite devant moi ce jour sous serment lequel déclare que le sept du courant sur les sept à huit heures du soir Louis Dudevoir, cultivateur de la paroisse de Saint Denis est entré dans la maison dudit déposant et là étant et a insulté la femme dudit déposant et que sur des représentations que lui ledit JBte Roi a fait audit Louis Dudevoir ce dernier a saisi ledit déposant et la repoussé rudement dans sa propre maison en disant de plus audit déposant qu'il n'était pas capable de le mettre dehors qu'il ne partirait de la maison que lorsque le voudrait bien en sortir. Déclare de plus ledit JBte le Roi que sur les onzes heures ou minuit le même jour ledit Louis dudevoir est revenu à la maison dudit déposant en frappant dans la porte à coup de pieds ou de poings au point d'avoir fait échapper un gon de la contreporte en appelant ledit déposant qui n'a pas voulu répondre pour éviter un plus grand mot mais ledit déposant

déclare qui était en compagnie avec un autre que ledit déposant n'a pas connu dans le moment et ledit déposant ayant raison ayant raison de craindre pour son corps de la part dudit Louis dudevoir c'est pourquoi il requiert que justice lui soit rendu.

Jean Bte Le Roi (marque)
affirmé par devant moi
ass. le 8 juillet 1825
P Grisé juge à paix.

Déposition de Samuel John Lewis du 23 août 1826

District de Montréal
Déclaration de Sr Samuel John Lewis instituteur de la paroisse St. Antoine déclare par ces présentes que le 21e jour du présent mois d'Août, ayant envoyé à plusieurs reprises fermer une barrière par mes écoliers chez Sr. Vilbeau Marchesseault afin d'empêcher les animaux et mon cheval d'entrer dans son grain et à chaque fois le

nommé Chrisostome Chouinard la rouvert malicieusement, et moi même j'y suis allé pour la refermer, là et alors. Ledit Christophe Chouinard serait venu de nouveau s'opposer à ce que je fermasse cette barrière et en même temps m'aurait frappé disant malicieusement qu'il voulait que cette barrière soit ouverte et dans la crainte que ledit Chrisostome Chouinard ne récidive ses méchantetés je requerris sureté de la paix tel que l'on peut l'accorder dans pareil cas.

St. Antoine, le 23e jour de Août 1826.
Affirmé par devant moi le jour
susdit Samiel J. Lewis
P. Grisé jusque à paix